

**Zeitschrift:** Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio  
**Herausgeber:** Staatssekretariat für Wirtschaft  
**Band:** 12 (1894)  
**Heft:** 103

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Abonnements:**

(inkl. Porto)  
Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2<sup>te</sup> Semester Fr. 3. — Ausland: Jährlich Fr. 22, 2<sup>te</sup> Semester Fr. 12.  
In der Schweiz kann nur bei der Post abonnirt werden; im Ausland auch durch Postmandat an die Administration des Blattes in Bern.  
Preis einzelner Nummern 25 Cts.

**Abonnements:**

(Port compris)  
Suisse: un an fr. 6, 2<sup>e</sup> semestre fr. 3. Etranger: un an fr. 22, 2<sup>e</sup> semestre fr. 12.  
On s'abonne, en Suisse, exclusivement aux offices postaux; à l'étranger, aux offices postaux ou par mandat postal à l'Administration de la feuille, à Berne.  
Prix du numéro 25 cts.

# Schweizerisches Handelsamtsblatt

## Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Versendung regelmässig <i>Mittwoch und Samstag</i> abends. Nach Bedürfnis erscheint das Blatt auch an andern Tagen.	Redaktion und Administration im schweizerischen Departement des Auswärtigen, Abteilung Handel.	Rédaction et Administration au Département fédéral des Affaires étrangères, Division du commerce.	La feuille est expédiée régulièrement les <i>mercredi et samedi</i> soir; elle paraît en outre d'autres jours suivant les besoins.
--	--	---	---

**Insertionspreis:** Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.

**Prix des annonces:** La petite ligne 30 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Les annonces sont reçues par l'Administration de la feuille, à Berne, et par les Agences de publicité.

**Inhalt — Sommaire.**

Abhanden gekommener Werttitel (Titre disparu). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Schweizerische Emissionsbanken: Notenverkehr; Monatsbilanz; General-Monatsbilanz. — Banques d'émission suisses: Mouvement de billets; Bilan mensuel; Bilan général mensuel.

### Amtlicher Teil. — Partie officielle.

#### Abhanden gekommene Werttitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Durch Urteil des Bezirksgerichtes St. Gallen, vom 20. März 1894, werden die unbekannt Inhaber nachstehend bezeichneter Werttitel:

- 1) Nr. 55,418 Sparkassaschein der St. Gallischen Kantonalbank, lautend auf Joh. Hagmann, von Joh. Jun. Metzger, Sevelen, d. d. 16. Januar 1886, de Fr. 135.—;
- 2) Nr. 62,535 Sparkassaschein der St. Gallischen Kantonalbank, lautend auf Elisabeth Hagmann, von Joh. Jun. Metzger, Sevelen, d. d. 10. Januar 1888, de Fr. 115.—;
- 3) Nr. 73,214 Sparkassaschein der St. Gallischen Kantonalbank, lautend auf Joh. Jac. Hagmann, von Joh. Metzger, Sevelen, d. d. 21. Januar 1891, de Fr. 105.—;
- 4) Nr. 102,145 D 5,706 Sparkassaschein auf das Kaufmännische Directorium St. Gallen, lautend auf Jacob Ramsauer, in der Hub, in Herisan d. d. 1. März 1892, de Fr. 200.—;

aufgefordert, dieselben innert der Frist von drei Jahren, unter Vorweisung der Titel, beim Präsidenten des genannten Gerichtes anzumelden, widrigenfalls dieselben nach Ablauf dieser Frist kraftlos erklärt würden.

St. Gallen, 21. März 1894.

(W. 33<sup>a</sup>)

Die Bezirksgerichtskanzlei.

#### Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

##### I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale.

###### Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau d'Estavayer.

1894. 19 avril. Le chef de la maison Laurent Roulin, à Forel, qui commencera le 22 avril courant, est Laurent fleu Baptiste Roulin, de Forel, y domicilié. Genre de commerce: Débit de vin à emporter.

###### Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Vevey.

1894. 18 avril. Sous la raison sociale **Nouvelle Laiterie de Chailly**, il a été fondé, par acte constitutif adopté en assemblée générale des adhérents le 7 avril 1893, une association dont le siège est à Chailly (commune du Châtelard), ayant pour but la création d'une laiterie pour l'utilisation en commun du lait produit par les vaches des associés. La durée de l'association est illimitée. Sont reçus comme membres actifs de l'association toutes personnes qui dès sa fondation achèteront un droit soit une part. Sont reçues également comme membres passifs, les personnes qui désirent jouir des avantages de l'association, sans devoir pour cela acheter un droit. Ces admissions sont faites à la majorité des suffrages des membres de l'association, réunis en assemblée générale. Les demandes d'admission et de transfert de parts doivent être faites par écrit au comité, tant par les membres actifs que passifs. Les membres qui voudront se retirer de l'association devront en avertir le comité six mois à l'avance. Dès leur sortie, ils perdront tout droit à l'actif social. Si le dernier bilan solde en perte, ils devront en outre acquitter leur part de déficit. Le fonds social se compose du mobilier servant à l'exploitation de la laiterie et de l'immeuble qui pourra être acquis. L'apport de chaque membre dans la société est de 50 francs et la valeur du droit est fixé à ce jour à la même somme. Les membres sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements de l'association et ses engagements sont uniquement garantis par les biens de l'association. L'association est représentée vis-à-vis des tiers par un comité de 5 membres nommés pour une année et rééligibles. Le président et le secrétaire signent collectivement au nom de l'association. Les membres du comité sont: MM. Louis Masson, du Châtelard, à Chailly, président; Vincent Yersin, de Rougemont, à Chailly, vice-président-caissier, Clément Crausaz, de Chavannes-sur-Moudon, à Chailly, secrétaire; Victor Cusinay, d'Écotaux, à Chailly, et Frédéric Trottet, de la Tour-de-Peilz, aux Châbles (Châtelard), autres membres du comité.

###### Genf — Genève — Ginevra

1894. 19 avril. La raison **Pierre Crisinel**, achat et vente de vêtements d'occasion et horlogerie à Genève (F. o. s. du c. du 3 juillet 1883, n<sup>o</sup> 100, page 803), est radiée ensuite du décès du titulaire survenu le 13 janvier 1894.

19 avril. Aux termes de procès-verbal authentique, dressé par M<sup>e</sup> Emile Rivoire et son collègue, notaires, à Genève, le 16 avril 1894, il a été fondé sous la raison sociale: **Société immobilière des Trois-Rois** une société anonyme ayant son siège à Genève. Cette société a pour objet l'acquisition de l'immeuble sis à Genève, place de Bel-Air, n<sup>o</sup> 2, dit «Maison des Trois-

Rois» et de tous autres immeubles, la démolition, reconstruction, restauration de tout ou partie de ces immeubles, leur exploitation, leur vente et les autres opérations se rattachant à cet objet. — La durée est indéterminée. Le capital social est de deux cents cinquante milles francs (fr. 250,000), divisé en cinq cents actions de cinq cents francs chacune, au porteur. Les publications émanant de la société sont faites par des insertions dans la Feuille d'avis officielle du canton de Genève. Les affaires de la société sont gérées par un ou trois administrateurs élus par l'assemblée générale. Pour les signatures à donner et les actes à passer, l'administration est valablement représentée par deux de ses membres, si elle se compose de trois administrateurs; s'il n'y en a qu'un, sa seule signature est suffisante. L'administration est actuellement composée d'un seul administrateur: M. Henri Chevallier, fabricant d'appareils de chauffage aux Eaux-Vives. Bureaux: 22, rue Général-Dufour (Bureaux de M. J.-E. Goss, architecte).

19 avril. La société en nom collectif **Lullin et C<sup>ie</sup>**, banquiers, à Genève (F. o. s. du c. du 23 janvier, 1894, n<sup>o</sup> 16, page 64) est radiée, la société cessant d'exister sous cette forme par suite du décès de l'associé Louis-Alexandre Lullin survenu le 12 avril 1894.

Il existera dorénavant entre les suivants: Albert-Louis Lullin (ancien associé de «Lullin et C<sup>ie</sup>»), et les deux filles du titulaire décédé: Madame Valérie Lullin, femme autorisée de M. le docteur Ernest de Marignac, et Madame Renée Lullin, femme autorisée de M. le professeur Amé Pictet; tous de Genève y domiciliés, sous la raison sociale **Lullin et C<sup>ie</sup>**, une société en commandite dont le siège est à Genève et qui a pour objet, la banque et toutes les opérations qui s'y rattachent, et qui reprend dès le 12 avril 1894, la suite des affaires, ainsi que l'actif et passif de la société en nom collectif «Lullin et C<sup>ie</sup>». Le sieur Albert-Louis Lullin est seul associé indéfiniment responsable; Mesdames de Marignac et Pictet sont associées commanditaires, indivisément entre elles, pour une commandite de trois cent milles francs (fr. 300,000). Bureaux: 2, Rue Abauzit. La nouvelle société renouvelle au sieur Alexandre Goy, de Genève, la procuration qui lui avait été conférée par l'ancienne.

19 avril. Suivant avis de la direction de l'association dite: **Société des Agriculteurs d'Hermance**, ayant son siège à Hermance (F. o. s. du c. du 20 mars 1888, n<sup>o</sup> 38, page 291), son comité se trouve actuellement composé comme suit: MM. Jacques Marggi, président; Jean Richard, vice-président; F.-Marie Montillet, secrétaire; Alexis Matringe, trésorier; Louis Montillet, Jean Bezel et François Delarue, tous domiciliés à Hermance.

#### Notenverkehr zwischen den schweizerischen Emissionsbanken Mouvement de billets entre les Banques d'émission suisses im Monat März 1894 — en mars 1894.

Rechnungsnummer N <sup>o</sup> d'ordre	Banken — Banques	Erhaltene eigene Noten	An die emittierende Bank gesandte Noten
		Propres billets reçus	Billets expédiés à la Banque qui les a remis
		Fr.	Fr.
1	St. Gallische Kantonalbank	1,123,200	873,300
2	Baselandschaftliche Kantonalbank	178,250	21,200
3	Kantonalbank von Bern	2,001,900	1,285,700
4	Banca cantonale ticinese	22,100	32,100
5	Bank in St. Gallen	1,033,000	727,000
6	Crédit agricole et industriel de la Broye	13,250	800
7	Thurgauische Kantonalbank	56,050	40,500
8	Aargauische Bank	296,650	52,100
9	Toggenburger Bank	36,050	14,650
10	Banca della Svizzera italiana	84,650	1,850
11	Thurgauische Hypothekbank	30,400	2,450
12	Graubündner Kantonalbank	94,550	14,500
13	Luzerner Kantonalbank	62,850	63,750
14	Banque du commerce	2,805,400	2,017,000
15	Appenzel A./Rh. Kantonalbank	51,800	4,050
16	Bank in Zürich	42,900	—
17	Bank in Basel	1,821,950	2,881,050
18	Bank in Luzern	209,900	26,800
19	Banque de Genève	906,400	1,030,400
21	Zürcher Kantonalbank	1,538,600	3,586,800
23	Bank in Schaffhausen	32,950	2,300
24	Banque cantonale fribourgeoise	31,100	5,000
26	Banque cantonale vaudoise	698,250	672,850
27	Ersparniskasse des Kantons Uri	14,050	8,250
28	Kantonale Spar- und Leihkasse von Nidwalden	8,500	1,200
30	Banque cantonale neuchâtoise	323,050	335,500
31	Banque commerciale neuchâtoise	333,600	400,650
32	Schaffhauser Kantonalbank	22,750	—
33	Glärner Kantonalbank	112,450	22,550
34	Solothurner Kantonalbank	303,400	324,850
35	Obwaldner Kantonalbank	17,150	3,400
36	Kantonalbank Schwyz	10,500	3,850
37	Credito Ticinese	58,550	24,750
38	Banque de l'Etat de Fribourg	37,550	37,550
39	Zuger Kantonalbank	—	—
	<b>Total</b>	<b>14,468,700</b>	<b>14,468,700</b>
	Februar — février	13,748,000	13,748,000
	Januar — janvier	12,953,950	12,953,950
	<b>Durchschnitt des II. Semesters 1893</b> <i>Moyenne du II<sup>e</sup> semestre 1893</i>	<b>8,917,950</b>	<b>8,917,950</b>

III. Monatsbilanz 1894 der Schweizerischen

vom 31.

III<sup>e</sup> Bilan mensuel de 1894 des banques

du 31

Aktiven

Main table for Aktiven (Assets) with columns for Firma, Kassa, Disponibles, and Wechsel. Includes sub-headers for Gesetliches Metallgeld, Eigene Noten, etc.

1 Inkl. Depositem bei der Centralstelle. 2 Noten nicht gesetzlich autorisierter Banken, fremde Muenzen und Noten etc. 3 Inkl. ausstehende Platzwechsel und Schuldscheine.

1 Compris l'avoire au bureau central. 2 Billets des banques non autorisees, monnaie, d'appoint et billets etrangers. 3 Compris effets sur place non rentres.

Passiven

Main table for Passiven (Liabilities) with columns for Firma, Noten-Emission, Andere faellige Schulden, and Wechsel. Includes sub-headers for Noten-Zirkulation, Giro- und Checks-Conti, etc.

Rueckzahlbar ohne oder mit ganz kurzer Kuendigungsfrist. \* Inkl. nicht erhobene Dividenden. \* Inkl. Hypothen auf Liegenschaften.

Payable sans ou a courte denonciation. \* Compris dividendes non perqus. \* Compris les hypotheques sur immeubles.



